

Bulletin d'inscription aux formations

Merci de compléter la date pour la session choisie :

Détail des programmes sur www.karente.com/asp/html/formation.html ou appeler le 01-4766-8772

Atelier		Reporter une date choisie sur le site
Retraite	PERCO, Article 83, PERE, Article 39 : choisir, négocier, financer et installer	<input type="checkbox"/>
Acheter	Savoir acheter un produit d'épargne d'entreprise	<input type="checkbox"/>
Intéressement	Négocier un accord d'intéressement efficace et motivant	<input type="checkbox"/>
Participation	Négocier un accord de participation modernisé	<input type="checkbox"/>
Risque	Épargne et Retraites d'entreprise : Responsabilités de l'employeur	<input type="checkbox"/>
Découverte	Découverte de l'épargne salariale & des retraites d'entreprise	<input type="checkbox"/>
Approfondissement	Épargne salariale & retraites d'entreprise : nouveautés et tendances	<input type="checkbox"/>
Surveillance FCPE	Assurer la fonction de membre de conseil de surveillance de FCPE	<input type="checkbox"/>
Actionnariat 1	Ouvrir le capital de l'entreprise à ses salariés dans un PEE	<input type="checkbox"/>
Actionnariat 2	Comprendre la valeur de son entreprise	<input type="checkbox"/>

Conditions tarifaires : 990 € HT la journée de formation (1172,08€ TTC), comprenant le classeur de documentation, les pauses café et le déjeuner. Paiement à l'inscription par virement (RIB: LCL Agence centrale 30002 00561 0000451843D 25). Seule l'inscription accompagnée du règlement correspondant est prise en compte. Stage imputable au budget de formation, Karente étant organisme de formation sous le numéro d'existence 11753735775. A réception de votre inscription et de votre paiement, une facture acquittée valant convention de formation simplifiée, vous est adressée. La convocation précisant le lieu de la formation (à PARIS) est expédié à J - 2 semaines. L'attestation de présence est remise au stagiaire à la fin du stage. Une convention de formation détaillée est fournie sur demande moyennant un coût supplémentaire de 20 €HT. Un paiement par subrogation entraîne un sur coût de 40€. L'annulation notifiée par écrit au plus tard dix jours ouvrés avant la date de la formation donne lieu à remboursement sous déduction de frais de gestion administrative de 40 euros. Les remplacements sont admis et encouragés.

Vos coordonnées :

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Fonction	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Société	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>
Coordonnées de facturation	<input type="text"/>		

Contact au service Formation, le cas échéant :

Prénom, Nom, fonction :

Téléphone :

E-mail :

Adressez ce bulletin à : Karente 3, rue Théodore de Banville 75017 PARIS, accompagné de l'avis de virement.